

YVELINES

Service : Bibliothèque

**DÉCISION n° 2024-DM-080**

**Prise en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales**

**Objet :** Contrat de prestation du spectacle « Dis-moi un conte... sportif »

**Le Maire de la Commune d'Orgeval,**

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,*

*VU la délibération n°2020-41 en date du 11 juin 2020 portant délégation de fonction au Maire,*

*VU le budget communal,*

**CONSIDÉRANT** la volonté municipale de proposer un spectacle au sein de la bibliothèque,

**CONSIDÉRANT** l'offre de la compagnie « Pirouette queue de cerise »,

**DÉCIDE**

**Article 1 : DE SIGNER**, un contrat de prestation avec la compagnie «Pirouette queue de cerise», représentée par Christine Guibert et domiciliée au 7, rue du Parc Montsouris 75014 Paris, pour la représentation du spectacle « Dis-moi un conte... sportif » le mercredi 19 juin 2024 à 10h30 à la bibliothèque Jeanne Denis.

**Article 2 :** Le contrat s'élève à un montant de 600 € TTC.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse à l'issue des deux mois suivants la réception de la demande par la collectivité vaut rejet de la demande.

Un recours contentieux peut être formé à l'encontre de cette décision devant le Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint-Cloud - 78011 VERSAILLES, ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

**Article 5 :** La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la commune et affichée sur le site de la Ville.

Orgeval, le 23 mai 2024  
  
Le Maire,  
Hervé Charnallet

